

Ma seule réserve, c'est que j'espère que les efforts déployés par le passé pour ériger des statues soulignant la contribution de nos premiers ministres ne seront pas mis de côté par le projet qui nous occupe en ce moment. Je sais que ce n'est pas ce que vise le député de Nepean—Carleton et qu'il acceptera que ce projet précis s'ajoute aux autres projets semblables que nous envisageons en ce moment.

Par conséquent, je n'ai aucune hésitation à appuyer la mesure législative qui vise à ériger une statue en l'honneur de Sa Majesté.

[Français]

Monsieur le Président, aujourd'hui nous avons entendu l'honorable député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling) faire des éloges à l'endroit de Sa Majesté. Il est évident que ce débat que nous avons sur la nécessité et le besoin, ou même le désir, d'ériger une statue en l'honneur de Sa Majesté a provoqué une discussion dans cette Chambre durant les dernières semaines, les derniers mois, sur tout le dossier de la monarchie au Canada. Pour ma part, je suis bien «confortable» avec le système actuel. Toutefois, si certains Canadiens ne le sont pas, si certains Canadiens préconisent que nous devrions mettre fin au système actuel, c'est-à-dire mettre fin à la monarchie, ce débat-là devrait avoir lieu à un autre moment. A mon avis, tant et aussi longtemps que nous déciderons que nous maintenons le système actuel, nous avons le devoir à titre de Canadiens de respecter les institutions en place tant et aussi longtemps que nous les avons.

Nous avons eu dans le passé, par exemple, une controverse dans ce pays au sujet d'un Canadien qui était fonctionnaire et qui avait refusé de prêter le serment d'allégeance à Sa Majesté afin de continuer son emploi. Et je regrette, mais je ne sympathisais pas beaucoup avec ce fonctionnaire pour les raisons suivantes: tout d'abord c'était un prérequis lorsqu'il s'est fait embaucher au sein de la Fonction publique fédérale, donc il savait à quoi s'attendre. Et, dans un deuxième temps, on doit dire que si ce fonctionnaire n'était pas satisfait de cette condition, il aurait pu chercher un emploi ailleurs.

Donc, il s'agissait là d'un critère de base, qui existait dès le début, et si une personne n'est pas «confortable» avec les exigences d'un emploi, avant même de chercher l'emploi en question il ou elle devrait donc solliciter un emploi ailleurs.

Il est évident que ce fonctionnaire ou tout autre Canadien peut et devrait participer, à un moment donné, dans un débat, à savoir, si nous devrions conserver la monarchie. Je vous ai déjà indiqué, monsieur le Président, ma propre position sur le dossier. Quand même, il n'y a rien de mal à en discuter à un certain moment.

Nous avons, en 1982, rapatrié notre Constitution canadienne et nous avons fait le choix collectif à ce moment-là de conserver la Reine, ou enfin le souverain, comme étant le chef d'État de notre pays. A mon avis, c'était un choix judicieux et sage, mais, à un moment donné, nous pourrions fort bien en décider autrement. Mais nous ne devrions pas faire ce choix à ce moment-ci, lorsque nous sommes en train de discuter si nous devrions offrir une reconnaissance à notre souveraine. Le choix, si nous devrions offrir cette reconnaissance, devrait être purement basé, premièrement, comme je le disais tantôt, si la

Statue du monarque

personne en question «qualifie». La réponse est déjà oui parce qu'on a un rapport qui a été préparé et qui indique justement que, dans le contexte actuel, la souveraine «qualifierait» pour avoir une statue en son honneur et, deuxièmement, comme je le disais tantôt, à savoir si nous avons en fait le bon nombre d'années par lesquelles nous devrions reconnaître la souveraine. Les autres débats devraient être faits à un moment donné sans doute, mais ailleurs, ou plutôt à la Chambre mais dans un autre contexte.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais offrir, comme je le disais tantôt, mes félicitations au député de Nepean—Carleton (M. Tupper) pour son initiative. J'ose espérer que la Chambre adoptera cette motion, au moins en majorité sinon à l'unanimité, et que nous verrons avant longtemps au dévoilement de la statue en l'honneur de Sa Majesté et que, avant même ce dévoilement, nous aurons l'autre dévoilement dont je parlais tantôt, celui en l'honneur du Très honorable Lester B. Pearson, le treizième premier ministre du Canada.

[Traduction]

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, lors de sa visite au Canada en 1951, la princesse Elizabeth, qui allait devenir reine, a tenu les propos suivants: «Je sais l'importance de la mer dans le coeur des habitants des Maritimes, car celle-ci fait partie de leur patrimoine, et il en est ainsi pour ma famille». En fait, il ne s'agit pas seulement de la famille de la reine mais aussi de celle du prince consort, Philip, qui a fait une brillante carrière dans la marine royale.

A titre de citoyen des provinces maritimes, je prends avec plaisir la parole en faveur de la motion no M-135, par laquelle on rappellerait, de manière tangible et valable, à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, que nous sommes une monarchie constitutionnelle et que, en 1952, Elizabeth II, par la grâce de Dieu reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, défenseur de la foi, est devenue reine du Canada, titre que lui a donné celui qui était alors premier ministre du Canada, Louis St-Laurent.

En 1954, trois ans après que la princesse eut parlé de la place de la mer dans le coeur des habitants des Maritimes, propos que j'ignorais alors, j'ai embrassé une carrière dans la marine royale du Canada. Pourtant, ma famille n'avait pas de tradition maritime. En fait, pendant la guerre, mon père et mon oncle se sont enrôlés dans l'armée canadienne. L'un de mes oncles a toutefois servi dans la marine marchande, où il a d'ailleurs perdu la vie.

● (1720)

On pourrait définir les gens des Maritimes comme des traditionalistes ayant un sens du patriotisme qui va au-delà de leur passé et de leur patrimoine ethnique. Dans ma région, au Nouveau-Brunswick, celle de la Miramichi, on trouve des Irlandais, des Écossais, des Anglais et des Français. Il suffit de penser aux cérémonies du 11 novembre, lorsqu'on lit les noms inscrits sur les cénotaphes dans plus d'une demi-douzaine de localités. Le seul nom de ces hommes qui se sont battus au nom de la liberté, pour la reine, pour leur pays, lors des deux grandes guerres, nous renseigne sur leur origine ethnique.